

COMMUNE DE LE REVEST-LES-EAUX

ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la commune de LE REVEST-LES-EAUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du **19 juin 2017**,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année **2017** :

NOM - Prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1- SANTUCCI Sandrine	6	01 janvier 2017
2 – GOMEZ Brigitte	11	01 janvier 2017
3 – PETIT Brigitte	6	01 janvier 2017
4 – TORRES MORENO Laura	6	01 janvier 2017
5 – PARISE Serge	9	01 janvier 2017

Article 2 : Ampliation du présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Le Revest-Les-Eaux, le 29 septembre 2017



LE MAIRE
Ange MUSSO

COMMUNE DE LE REVEST-LES-EAUX

ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la commune de LE REVEST-LES-EAUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du **19 juin 2017**,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année **2017** :

NOM - Prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1- MOTTI Ludovic	7	01 janvier 2017

Article 2 : Ampliation du présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Le Revest-Les-Eaux, le 29 septembre 2017



LE MAIRE
Ange MUSSO